

L'assurance-chômage

sait ce que le gouvernement a dit au comité et à la Chambre des communes.

M. Benjamin: Allez-vous nous dire si vous êtes favorable ou non?

M. Alexander: Tout le Canada sait que le gouvernement demande carte blanche. Permettez-moi de lire un extrait d'un communiqué du ministre publié le 17 janvier 1973. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) énumérait les raisons qui l'amenaient à demander carte blanche. Le communiqué disait ce qui suit:

Un tel plafond n'est pas réaliste, compte tenu des facteurs imprévisibles et en constante évolution que sont les taux national et régionaux de chômage, les salaires moyens qui varient constamment, ainsi que l'accroissement de la population active qui rendent inapplicable un tel plafond.

A part ça, quoi de nouveau? On le savait en 1971. Les conditions d'aujourd'hui existaient. Nous avions les mêmes facteurs imprévisibles et en constante évolution; nous avions les mêmes taux national et régionaux de chômage et les mêmes revenus moyens; le taux d'accroissement de l'effectif ouvrier était le même. Tout cela était connu auparavant. Indépendamment de cela, le gouvernement a dit qu'il devait quand même y avoir un plafond.

• (2030)

Qu'y a-t-il de nouveau? Il n'y a aucun nouveau critère, ils sont les mêmes qu'avant. Il avait dit à un moment donné: il y aura un plafond indépendamment de toutes ces variables. Il y a maintenant un vrai revirement. Il dit qu'à cause de ces variables il n'y aura pas de plafond.

Il faut que le gouvernement soit digne de foi. Je ne sais pas ce qu'ils font au caucus mais, quand ils en ressortent pour venir à la Chambre et se mêler aux gens, ils doivent être dignes de foi. C'est pourquoi je mets en doute la valeur de ce qu'ils font. Le ministre dit que les membres de comités, les membres de la Chambre et les autres n'ont pas à s'en préoccuper parce qu'il y a assez de contrôles. Son communiqué de presse du 17 janvier disait en substance:

Il y a assez de contrôles au moyen des rapports annuels, des rapports de l'Auditeur général et des Comptes publics pour assurer une revue suffisante de l'administration financière du programme.

Si on fait abstraction de tout son verbiage, le ministre nous dit en fait d'étudier tout ce qui s'est passé et de dire si nous approuvons. C'est ce qu'il nous demande de faire. Ai-je raison? Est-ce notre raison d'être ici? Le gouvernement a créé un précédent dans le cas des contrôles qui requièrent l'approbation parlementaire. Je n'en connais pas la raison. Peut-être que si vous saviez que c'était un méli-mélo complet, vous diriez: «Déjouons-les et présentons un chiffre parce que, avec le chiffre que nous avons maintenant, le bill ne passerait jamais». Ils ont inséré ce chiffre en espérant leurrer les gens à l'accepter. Alors, vous découvrez que vous ne pouvez plus les duper, vous dites: «Effacez tout, abrogez l'article et donnez-nous un chèque en blanc.»

Le ministre de la Justice (M. Lang) nous a servi une merveilleuse leçon aujourd'hui avec les articles 23 et 28 de la loi sur l'administration financière. Il nous a montré comment on pouvait agir dans des domaines où il y a un plafond qu'on peut cacher ou sauter et comment faire abstraction de la Chambre des communes.

Une voix: Oh, oh!

M. Alexander: Vous aurez votre tour pour parler, cher ami, si vous en avez le courage mais ne m'ennuyez pas continuellement. J'essaie d'apporter une contribution valable.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Il est toujours mon ami. C'est un type fort intéressant.

Une voix: Il fait partie du gouvernement de coalition.

M. Alexander: Oui certainement il fait partie des gens qui se sont courtisés et qui se sont mariés, puis il y a une semaine et demie nous avons vu comment ce mariage s'est finalement consommé, cimenté; ils ne pouvaient plus se séparer. Je les ai vus se jouer des tours les uns aux autres.

Des voix: Quelle honte!

M. Alexander: Ceci est très intéressant; en effet j'ai surveillé cette même bande à ma gauche, sauf votre respect, au cours de la dernière session parlementaire, alors qu'elle s'intéressait aux problèmes de la nation tel que le haut niveau de chômage et du coût de la vie. Mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre s'inquiétait au sujet des pensions et de la montée des prix. C'était là la raison d'être de ces gens. J'ai été impressionné par ces personnes distinguées...

Des voix: Bravo!

M. Alexander: ... jusqu'à ce qu'ils aient décidé de se marier. Puis les choses se sont gâtées et je ne comprends pas qu'on puisse vendre ses principes pour faire de l'opportunisme politique. Notre parti a présenté une motion soulignant les problèmes de la nation, indiquant que le gouvernement ne s'occupait pas du chômage ni des coûts sans cesse croissants et de l'inflation. Savez-vous qui a voté contre? Je n'ai pas besoin de donner leurs noms, mais jetez un coup d'œil à ma gauche.

J'ai entendu le ministre de la Justice nous donner une bonne leçon sur l'interprétation de l'article 23 de la loi sur l'administration financière. Il a parlé de bien des choses, il s'est montré très inquiet et a indiqué qu'il fallait verser l'argent aux personnes qui y avaient droit. Permettez-moi de vous dire ceci: nous, de ce côté, nous nous inquiétons tout autant de cette situation...

M. Orlikow: Expliquez-vous.

M. Alexander: Encore un autre. Sauf erreur, c'est ce député qui prendra la parole après moi. Il pourra nous donner des explications. Nous nous en soucions tout autant que lui. Que l'on sache bien que ce parti n'empêchera certainement pas que l'on fasse des versements à ceux qui y ont droit.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Andras: Vous n'avez pas à signer les chèques, c'est tout.

M. Alexander: Le ministre s'en mêle. Je lui dis que lorsque nous donnons notre parole, il peut être certain que c'est final.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Ce n'est pas comme lorsque nous avons eu une convention verbale ici un soir. Nous ne devions pas avoir de vote par appel nominal. Devinez qui furent les